

Venez chanter et danser



Collectif Métissé

à Notre-Dame de Bondeville

6

CONCERT
COLLECTIF MÉTISSÉ

⋮

10

CIVISME

⋮

24

LIBRE PROPOS

SOMMAIRE

4 EDITO

6 CONCERT - COLLECTIF MÉTISSÉ

8 28 AOÛT - JOURNÉE D'ACTIVITÉS

10 CIVISME

14 ASSOCIATION : LES PAPILLONS

17 ASSOCIATION

18 ACTU

24 LIBRE PROPOS

26 EXPRESSION DE GROUPE

27 ACTION SOCIALE

32 JEUNESSE

38 CULTURE

40 MUSIQUE

43 ÉVÉNEMENT

44 À NE PAS MANQUER





••••• ÉDITO

Chères Bondevillaises, Chers Bondevillais, Chers ami.e.s,

Après moult péripéties et de drôles de rebondissements lors de la décision prise in fine par le Conseil d'Etat, vous avez dû retourner aux urnes dans un contexte Covid-19 qui n'en finit toujours pas. Après mon élection en mars 2020, les résultats des élections municipales du 30 mai 2021 ont confirmé plus fermement la liste que je conduisais pour gérer notre commune. Ce mandat démocratique désormais incontestable nous a encouragés et nous nous sommes remis au travail très vite et très fort compte tenu du retard accumulé à la suite de cette annulation.

C'est pour nous, élus, un socle de confiance et de légitimité. Je tenais, avant toute chose, à remercier l'ensemble des citoyens qui se sont déplacés pour voter et qui ont démontré ainsi leur intérêt pour notre ville. Leur mobilisation est le signe de leur attachement à notre commune. Ce faisant, ils ont fait vivre la démocratie. A ce propos, je veux insister sur cette abstention grandissante qui n'épargne aucune commune, aucune élection. Elle met à mal notre démocratie et notre République. Comment espérer changer le cours des choses si l'on ne fait même pas l'effort d'exprimer ses choix ? Ne pas voter revient à laisser les autres décider à notre place, pour leur profit, pour ce qui sûrement ne nous conviendrait pas. Ne pas voter, c'est faire le choix de n'avoir pas la parole quand nous ne

sommes pas satisfaits des décisions qui sont prises. Ne pas voter, c'est oublier que des gens ont obtenu dans la lutte ce droit indispensable. Ils l'ont gagné, pour nous, et pour certains au péril de leur vie.

Chacun doit donc prendre sa part de responsabilités, en respectant ceux qui s'engagent dans la vie publique pour défendre l'intérêt général et promouvoir le sens commun. Travailler au service de sa commune et de ses habitants est une responsabilité qui demande de nombreux sacrifices personnels mais c'est pour moi une émotion personnelle. C'est aussi une responsabilité qui impose une certaine humilité. Maire, c'est le plus beau mandat. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui transforment une ville et en améliorent le cadre de vie. Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe.

Aujourd'hui, mes collègues élus et moi-même avons repris nos responsabilités dans ce contexte inhabituel, contexte qui nous prive encore, malgré une petite accalmie toutefois très relative, de contacts plus directs alors même que nous plaçons la proximité au cœur de l'action municipale. Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collègues élus qui, par leur vote ont renouvelé cette confiance en m'élisant pour la seconde fois en qualité de Maire.

Je voudrais par ailleurs adresser un message particulier aux agents municipaux qui ont la charge d'assurer cette belle mission républicaine de Service Public. Je sais que je pourrai compter sur leur dévouement, sur leur professionnalisme et sur leur expérience.

Les citoyens sont souvent déçus de la politique et pourtant leurs attentes sont très fortes. Nous serons à la hauteur de ces attentes. Nous le serons d'abord en respectant nos engagements. La première attente de ceux qui nous ont fait confiance est de ne pas nous voir disparaître une fois l'élection passée. Nos engagements ont d'ores et déjà commencé et notamment par celui d'être toujours disponibles et à votre écoute. Il n'y a pas de mandat municipal sans proximité. Aujourd'hui nous avons élu huit adjoints. Chacun de ces adjoints sera disponible pour vous recevoir et pour répondre à vos courriers ou à vos courriels, en relation avec leur champ de compétence. Ils seront secondés par huit conseillers délégués.

Mes collègues et moi répondrons au quotidien aux attentes des habitants. Nous mettrons notre énergie et toute notre détermination pour mener à bien les projets indispensables aux besoins de chacun, suivant notre orientation première et notre unique objectif : l'intérêt général.

Vous pouvez compter sur mon entier engagement, avec toute mon équipe, pour porter haut notre municipalité. Chacun à notre façon, nous aimons notre commune. Pour elle, nous nous mettons au travail !

Je vous souhaite une belle et agréable rentrée.

Amicalement,

Myriam MULO
Maire de Notre-Dame de Bondeville
Vice-Présidente de la Métropole

CONCERT - CO



CHANTER ET DANSER AVEC LE COLLECTIF MÉTISSÉ

La ville de Notre-Dame de Bondeville et CARREMENT PROD, vous donne rendez-vous pour chanter et danser lors un concert exceptionnel du célèbre groupe **COLLECTIF MÉTISSÉ**. Le soleil et la bonne humeur seront là. Nous vous y attendons nombreux :

le vendredi 27 août à 21h30 au stade Marcel Sauvage

Le groupe **COLLECTIF MÉTISSÉ**, né de l'imagination de son leader Soma RIBA en 2009, est devenu rapidement le remède anti-stress préféré des frenchies et des autres. Chaque année, un nouvel album arrive avec un cocktail de soleil à se mettre au creux des oreilles.

Le **COLLECTIF MÉTISSÉ** a connu une alchimie immédiate avec des performers ayant tous à leur actif des carrières solos pour un résultat redoutablement efficace.

Les membres forment un melting-pot de personnalités qui se mélangent tel un COCKTAIL pour nous faire vibrer avec des tubes festifs que nous connaissons tous, des refrains entêtants, des mélodies imparables, des reprises réactualisées au goût du jour avec une saveur exotique fédératrice !

En 2009, la France découvrait un nouveau groupe et le public dansait tout l'été sur un single fédérateur intitulé « *Laisse-toi aller bébé* ». Depuis les tubes se sont succédés de « *Debout pour danser* » (numéro 1 en 2010) en passant par le méga hit « *Laisse-tomber tes problèmes* ». En 2011, les tubes se sont empilés année après année : 23 singles dont 9 numéros 1 des clubs, 3 disques d'or et plus de 1000 shows !

Collectif Métissé



LECTIF MÉTISSÉ

NOTRE-DAME DE BONDEVILLE
Présente

En association avec
CARREMENT PROD

GRATUIT

Venez chanter et danser



Collectif Métissé

à Notre-Dame de Bondeville

VENDREDI
27 AOÛT 2021 - 21 H 30



PASS SANITAIRE EXIGÉ À PARTIR DE 11 ANS

ou Test PCR ou antigénique de moins de 48h
ou Pass vaccinal complet

STADE MARCEL SAUVAGE

4, RUE VICTOR HUGO - 76960 NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

CONTACT 02 32 82 35 00

WWW.VILLE-ND-BONDEVILLE.FR


Notre-Dame de
BONDEVILLE

carrement
PROD.COM

28 AOÛT - JOUR



ÉCHANGER ET S'AMUSER ! VILLAGE FESTIF & ASSOCIATIF

Le Pôle Enfance, Jeunesse, Éducation et Sport vous propose une nouvelle fois cette année une journée de partage et d'amusement ! Nous vous donnons rendez-vous :

Samedi 28 août de 11h à 18h au complexe sportif Marcel Sauvage

Cette année, de nombreuses et diverses animations vous y attendent. Avec le retour des structures gonflables pour le plus grand bonheur des enfants mais avec beaucoup d'autres activités pour tous les âges (*Vélos smoothie, Slide Kart, trampolines, ...*). Pour celles et ceux qui préfèrent se détendre devant un bon livre, la Bibliothèque vous accueillera pour l'occasion. Les associations de la ville seront aussi présentes pour vous démontrer leur savoir-faire et/ou vous inscrire. Vous aurez également la possibilité de vous restaurer sur place (*sandwichs, crêpes, glaces, ...*).

Notre Commune BONDEVILLE

Pôle Enfance Jeunesse Education et Sport

VILLAGE FESTIF ET ASSOCIATIF

**28 AOÛT 2021
DE 11H À 18H**

PASS SANITAIRE EXIGÉ À PARTIR DE 18 ANS
Test PCR ou antigénique de moins de 48h
Pass vaccinal complet

**AU COMPLEXE
SPORTIF MARCEL SAUVAGE
4, RUE VICTOR HUGO**

RÉGALEZ-VOUS !
RESTAURATION SUR PLACE

PETITS PRIX

- ✓ Sandwich, frites
- ✓ Crêpes & gaufres
- ✓ Barbe à papa
- ✓ Granités
- ✓ Boissons

JEU CONCOURS MAQUILLAGE

JEU

- ✓ Structures gonflables
- ✓ Vélos smoothie
- ✓ Baptême de Slide kart
- ✓ Kart à pédales
- ✓ Trampolines
- ✓ Atelier cordes et tresses

Venez maquillés pour tenter de gagner des lots !

Renseignements : **02 32 82 35 36**

www.ville-nd-bondeville.fr



NEED D'ACTIVITÉS



SALON DU LIVRE SALON DU JEUX DE SOCIÉTÉ

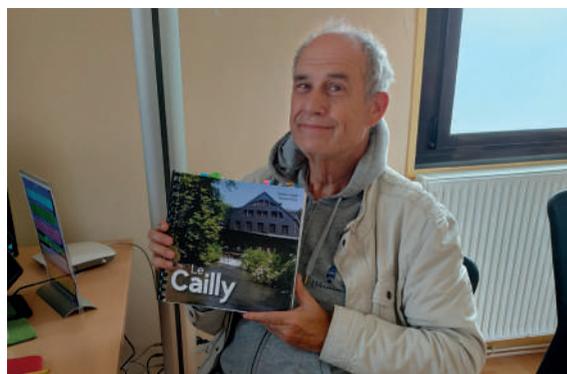
La commune vous propose, en parallèle avec le village festif et associatif, deux salons culturels :

Samedi 28 août de 9h à 18h au gymnase du complexe sportif Marcel Sauvage

Si vous êtes des mordus de lecture, le salon du livre est fait pour vous ! Au programme, des rencontres avec des auteurs : présentation de leurs ouvrages et dédicaces.

Si vous êtes des amateurs de jeux de société, le salon du jeu de société vous y attend ! L'association « Les fous du jeu » vous propose de partager un bon moment pour jouer et pour échanger.

Nous aurons l'honneur d'accueillir le sculpteur, M. Andrei GLUSHKOV. Ses oeuvres y seront exposées.



SALON DU LIVRE
Samedi 28 août 2021
DE 9H À 18H

Rencontres et dédicaces avec des auteurs :
- Jérôme CHAÏB " Le Cailly "
- Audrey ROUSSELIN
- Julie-Anne BASTARD
- Valérie JACOB

Invité spécial : Artiste sculpteur Andrei Glushkov

Gymnase
Complexe sportif Marcel Sauvage
4, rue Victor Hugo
76960 Notre-Dame de Bondeville

Renseignements au 02 32 82 35 00

PASS SANITAIRE EXIGÉ À PARTIR DE 18 ANS
Test PCR ou antigénique de moins de 48h
Pass vaccinal complet

SALON
JEUX DE SOCIÉTÉ
SAMEDI 28 AOÛT
9H à 18H

Gymnase
Complexe sportif Marcel Sauvage
4, rue Victor Hugo
76960 Notre-Dame de Bondeville
Renseignements au 02 32 82 35 00

Essais
Roman
BANDE DÉSSINÉE
Livres pour enfants
DICTIONNAIRE & ENCYCLOPÉDIE
LIVRES PRATIQUES

MAIRIE BONDEVILLE



TROUBLES DE VOISINAGE BRUIT DE COMPORTEMENT

*Nuisances sonores, troubles de voisinage,
bruits d'activités professionnelles (chantier, bar, ...)*



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Le bruit agit de façon négative sur les individus. C'est un facteur de stress qui peut avoir des répercussions graves sur la santé. Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal se manifestant de jour ou de nuit.

Le Maire, garant de la tranquillité publique sur le territoire communal, s'appuie sur son pouvoir de police. Selon l'origine de la nuisance subie, les policiers municipaux assermentés peuvent intervenir pour constater, caractériser la gêne et intervenir le cas échéant auprès de l'auteur afin de remédier à la situation.

QUE FAIRE EN CAS DE NUISANCE ?

Il faut privilégier la démarche à l'amiable. Cela consiste à informer l'auteur de la nuisance, ou le gérant de l'établissement, des nuisances que vous subissez. Cette démarche reste la meilleure façon de résoudre un problème de nuisances sonores, à conditions que l'auteur en question comprenne et reconnaisse les faits.

Si la situation ne s'améliore pas, il convient de saisir la police municipale :

- Soit en appelant au **06 75 01 29 25** (*les jours ouverts de la Mairie*), ou en appelant le **17** en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, le week-end ou les jours fériés.
- Soit en adressant un courriel à : police.municipale@ville-nd-bondeville.fr. (*vous y laisserez vos coordonnées et indiquerez tous les détails du désagrément subi*).

En parallèle, des démarches judiciaires peuvent être engagées.



Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils, d'appareils thermiques ou électriques susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que :

1. Les jours ouvrables, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
2. Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
3. Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



En journée, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps. Il peut s'agir du bruit causé par :

- un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (*cri, talons, chant, fête familiale...*),
- une chose (*instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...*),
- un animal (*exemple : aboiements*).

LUTTE CONTRE LES ABOIEMENTS DE CHIENS

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, **de jour comme de nuit**, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.



Les bruits de comportement sont également tous les bruits provoqués **de jour comme de nuit** :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (*cri, talons, chant, fête familiale...*),
- par une chose (*instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...*),
- par un animal (*exemple : aboiements*).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne. Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu entre le coucher et le lever du soleil.

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Il y a tapage nocturne lorsque :

- l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre,
- lorsqu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.



QUE DISENT LES TEXTES ?

En application de l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il appartient au maire, au titre de son pouvoir de police administrative générale, de « réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui perturbent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ».

Sur ce fondement, le Maire peut réglementer les activités bruyantes sur le territoire de sa commune en fixant par exemple des plages horaires durant lesquelles certaines activités sont interdites, ceci afin de préserver la tranquillité publique. En dehors des cas strictement limités par la jurisprudence et tendant à la reconnaissance de circonstances exceptionnelles ou d'une urgence à agir, un Maire ne saurait exécuter d'office un tel arrêté pour faire cesser un bruit qui compromettrait la tranquillité publique.

En revanche, plusieurs infractions pénales répriment le fait de porter atteinte à la tranquillité publique. C'est notamment le cas de l'article R. 623-2 du code pénal qui réprime les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, et de l'article R. 1337-7 du code de la santé publique qui réprime le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

Ces infractions sont punies de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe, soit 450 euros au plus. Les personnes coupables de tapages encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi à commettre l'infraction. En outre, ces infractions peuvent faire l'objet d'une amende forfaitaire en application de l'article R. 48-1 du code de procédure pénale, ceci afin de garantir une réponse pénale à la fois dissuasive et rapide.

Ces dispositions, tant préventives que répressives, assurent un équilibre satisfaisant entre la nécessaire protection de l'ordre public et la garantie des libertés individuelles, que le Gouvernement n'entend pas remettre en cause en permettant au Maire d'intervenir d'office pour faire cesser sans délai des nuisances sonores.

**CERTES, J'AI DES DROITS, MAIS JE N'OUBLIE JAMAIS
QUE J'AI AUSSI DES DEVOIRS !**



**POUR UN BON
VOISINAGE**

« La liberté des
uns s'arrête là où
commence celle
des autres »

Pour le bien vivre de tous dans notre commune, il existe quelques règles de bon sens et de civisme qu'il convient de respecter.



REMISE D'UNE DOTATION DÉPARTEMENTALE POUR L'ASSOCIATION « LES PAPILLONS »

Samedi 10 juillet 2020, Madame le Maire a accueilli Laurent BOYER, président de l'association « Les Papillons », accompagné de sa déléguée sur le département, Karine BLACHE. Tous deux étaient invités sur la commune pour la remise officielle de la première dotation mise en commun par les caisses locales du Crédit Agricole, des mains du président départemental, Eric CHEVALLIER.

En présence des responsables des Caisses Locales du Crédit Agricole de la Seine-Maritime, de Madame le Maire entourée de ses adjoints et quelques-uns de ses conseillers municipaux, Monsieur Eric CHEVALLIER a remis au président de l'association un chèque de 11 000 euros. Ce dernier a profité de l'occasion pour transmettre officiellement une boîte aux lettres à la commune de Notre-Dame de Bondeville qui a signé une convention de partenariat avec ladite association.

C'est avec beaucoup d'émotion que Myriam MULOT s'est exprimée : « Je n'ose imaginer combien d'enfants connaissent en ce moment même, à l'heure où nous sommes en train de nous parler, la souffrance, la persécution, les agressions de tous ordres... Je pense à eux, à leur souffrance et à cette double peine qui est parfois la leur : au mutisme dans lequel ils s'enferment, soit parce qu'ils ont peur ; soit parce qu'ils ont honte ; soit parce qu'ils culpabilisent ; soit parce qu'ils ne veulent pas décevoir leurs proches... Qui ne peut être touché, affecté lorsqu'il apprend qu'un enfant, quel qu'il soit, où qu'il soit, est victime ? Mes collègues élus et moi-même sommes forcément solidaires de votre démarche et fiers de pouvoir s'y associer, très modestement. Le papillon qui figure sur le logo de notre ville est peut-être un signe du destin... Nous devons croiser notre route. À l'instar de certaines associations, on aimerait qu'il n'y ait nul besoin qu'elles existent mais, malheureusement, c'est ainsi... Trop d'enfants souffrent et il faut des gens qui s'en émeuvent, des associations telles que la vôtre qui se mobilisent pour dénoncer ces horribles pratiques. »



LES PAPILLONS



À l'origine des Papillons...

Une rencontre avec une petite fille prénommée Lily.



D'elle je ne connais que son prénom. Et encore, un prénom d'emprunt pour la protéger de celui contre lequel, du haut de ses 9 ans, elle a eu le courage de déposer plainte.

D'elle je ne connais qu'un visage flouté, pour protéger sa minorité et une voix d'enfant, une voix merveilleuse et douce, une voix joyeuse mais qui parfois s'arrête, traversée par des silences et des larmes retenues. D'elle, je ne connais qu'une histoire, différente de la mienne mais en même temps tellement semblable ; l'histoire d'une petite fille agressée sexuellement à l'âge de 4 ans et demi par un adulte de sa famille. D'elle, je ne connais que la petite main délicate qui, semblant caresser l'air, se posait délicatement sur des papillons en papier, posés sur un voile de tulle rose.

Mais c'est elle qui a tout changé. C'est en l'écoutant parler de son amour des papillons, de leurs humeurs, de leurs couleurs que tout m'est apparu comme une évidence.

C'est pour elle que l'association a pris le nom des Papillons. C'est pour elle que j'ai décidé de recentrer mon combat sur les enfants victimes de toutes formes de maltraitements. Merci Lily !

« Le sourire est une sorte de vaccin contre l'instant de mal-être. » Marc LÉVY

Sa MISSION : Libérer la parole des enfants victimes de maltraitements, quelles qu'elles soient, le plus tôt possible.

Nous sommes tous acteurs et nous pouvons tous choisir de fermer les yeux ou bien d'agir, alors...

Agissez ! Dénoncez ! Aidez !



www.associationlespapillons.org

www.associationlespapillons.org/boite-aux-lettres-papillons

POUR QUE LEURS MAUX N'AIENT PAS LE DERNIER MOT



ASSOCIATION LES PAPILLONS
GÉNÉRATEUR D'ESPOIRS

WWW.ASSOCIATIONLESPAPILLONS.ORG

Lutte contre les maltraitances infantiles



ASSOCIATION



UNE FAMILLE D'ACCUEIL CENTRE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association Centre Echanges Internationaux (C.E.I.). Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le C.E.I. aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.



Lucia, jeune allemande de 16 ans, vit près de Cologne. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2021. Elle adore la musique, joue du piano et de la guitare. Elle fait de l'équitation, aime lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.



Simone, jeune mexicaine de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2021. Elle rêve de maîtriser la langue française.



Federico, jeune colombien de 16 ans, souhaite venir en France pour 4 mois. Il a de nombreux hobbies : le football, la natation, le basket et le cinéma. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « *Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi* ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Mathieu TORTUYAUX

✉ mathieu.tortuyaux@yahoo.com

☎ 06 31 07 34 06

Vanessa SIMON

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

☎ vanessa@cei4vents.com

☎ 02 99 20 06 14





EN VIGUEUR LE 1^{ER} OCTOBRE 2021
LE PERMIS DE LOUER



POURQUOI ?

La commune de Notre-Dame de Bondeville instaure le permis de louer ou autorisation préalable de mise en location sur une partie de la ville.

Il s'agit d'un nouvel outil dans la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil sur le territoire de la ville.

La mise en place de ce dispositif permet d'intervenir en amont de la location et de ne pas devoir attendre une éventuelle plainte du locataire.

QUELLE EST LA DÉMARCHE ?

À partir du 1^{er} octobre 2021, et sur certains secteurs de la commune pour commencer, obligation sera faite de demander l'autorisation à la Mairie :

- Je suis propriétaire dans le parc privé, dans le quartier République (*voir page suivante et consultable sur le site de la ville*)
- Je loue mon bien (*maison, appartement*) à un nouveau locataire.

Cette mesure ne s'applique pas aux locations touristiques saisonnières (*moins de 4 mois dans l'année*), ni aux baux commerciaux.

MODE D'EMPLOI

ÉTAPE 1

DÉPÔT DE LA DEMANDE
D'AUTORISATION
PRÉALABLE
DE MISE EN LOCATION

ÉTAPE 2

DÉLIVRANCE
D'UN RÉCÉPISSÉ

ÉTAPE 3

VISITE DE
CONTRÔLE

ÉTAPE 4

DÉCISION

QUELLES SANCTIONS ?

- Absence de dépôt de demande d'autorisation préalable de mise en location du logement : amende allant jusqu'à 5 000 €.
- En cas de nouveau manquement dans un délai de trois ans, le montant maximal est porté à 15 000 € (*article L 635-7 du code de la construction et de l'habitation*).
- Mise en location en dépit d'une décision de refus : amende allant jusqu'à 15 000 € (*article L 635-7 du code de la construction et de l'habitation*).
- Le produit de ces amendes sera directement versé à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Cet établissement public a pour mission d'améliorer le parc de logements privés existants.

La mise en location d'un logement par un propriétaire, sans autorisation préalable, est sans effet sur le bail dont bénéficie le locataire.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

- Route de Dieppe (*de l'impasse du Chemin de fer jusqu'à la limite du Houleme*) • Impasse du Chemin de fer • Rue des Longs Vallons (*de la route de Dieppe jusqu'au tunnel SNCF*) • Allée du Four à Chaux • Rue des Martyrs (*le bas*) • Passage de la Gaieté • Impasse du Carrefour • Rue Gambetta • Passage du Commerce • Impasse de l'Industrie • Impasse du Centre • Passage de la Poste • Rue Georges Brassens (*le bas*) • Rue du Général Leclerc • Rue de l'Ancienne Briqueterie • Chemin de la Chesnaye • Côte du Mont aux Malades

Les formulaires sont disponibles en ligne sur : www.service-public.fr

Le dossier complet doit être déposé ou envoyé par courrier :

Service Urbanisme
Place Victor Schoelcher
76960 Notre-Dame de Bondeville

Il sera également possible d'effectuer les demandes par voie électronique à l'adresse :
urbanisme@ville-nd-bondeville.fr



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 À NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

Résultats 1er tour NDB			Par bureau									
	Votes	% inscrits	1		2		3		4		5	
Inscrits	4759		798		957		1211		1 003		790	
Votants	1989	41,79%	272	34,09%	416	43,47%	563	46,49%	445	44,37%	293	37,09%
Exprimés	1933	40,62%	264	33,08%	407	42,53%	545	45,00%	427	42,57%	290	36,71%
Nuls	20	0,42%	3	0,38%	4	0,42%	5	0,41%	6	0,60%	2	0,25%
Blancs	36	0,76%	5	0,63%	5	0,52%	13	1,07%	12	1,20%	1	0,13%
Abstentions	2826	59,38%	534	66,92%	550	57,47%	666	55,00%	576	57,43%	500	63,29%
Les candidats	Voix	% Exprimés	1		2		3		4		5	
Myriam MULOT <i>Tous ensemble...</i>	1066	55,15%	143	54,17%	274	67,32%	243	44,59%	224	52,46%	182	62,76%
Alain QUIBEL <i>Osez le renouveau</i>	867	44,85%	121	45,83%	133	32,68%	302	55,41%	203	47,54%	108	37,24%

ELECTIONS MUNICIPALES de 2021 à NDB - 1er tour					
Les candidats	Voix	% exprimés	% votants	Sièges au conseil municipal	Sièges au conseil communautaire
Inscrits	4 759				
Myriam MULOT	1066	55,15%	53,59%	23	2
Alain QUIBEL	867	44,85%	43,59%	6	0
Total	1933	40,62%	41,79%	Participation : 41,79 %	



Myriam MULOT

*Tous Ensemble pour
Notre-Dame de Bondeville*



VOS ÉLUS À VOTRE DISPOSITION



Christian FOSSOUL

1^{er} adjoint délégué
Urbanisme, Sécurité



Diénaba SY

2^e adjointe déléguée
Éducation, Jeunesse et Discriminations



Eloi DIARRA

3^e adjoint délégué
Culture



Michèle GUEROUT

4^e adjointe déléguée
Cérémonies et fêtes



Franck PETIT

5^e adjoint délégué
Sport et Politique de la ville



Marie-Hélène HANIVEL

6^e adjointe déléguée
*Citoyenneté, associations de solidarités,
vie de quartier et relais citoyens*



Bernard BIANCO

7^e adjoint délégué
*Égalité homme-femme, suivi des
textes et relai avec la Métropole*



Christel DELAMARE

8^e adjointe déléguée
*Commerces et Économie,
création de divers salons*



Joël BENARD

Travaux



Anne BENARD

Finances



Claude GOUPIL

Discriminations



Nathalie MOREL

Développement durable



Virginie BOTTAIS

Protection des animaux



Elisabeth DURAND

Associations culturelles



David PERRAULT

Associations sportives



Philippe RICHIER

Handicap

Conseillers municipaux délégués

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021 À NOTRE-DAME DE BONDEVILLE



Résultats 1er tour NDB			Régionales par bureau									
	Votes	% inscrits	1. Mairie		2. Mairie		3. Longs Vallons		4. Longs Vallons		5. Jean Moulin	
Inscrits	4755		790		962		1211		1 004		788	
Votants	1443	30,35%	209	26,46%	259	26,92%	434	35,84%	363	36,16%	178	22,59%
Exprimés	1392	29,27%	201	25,44%	245	25,47%	420	34,68%	354	35,26%	172	21,83%
Nuls	15	0,32%	6	0,76%	3	0,31%	5	0,41%	0	0,00%	1	0,13%
Blancs	36	0,76%	2	0,25%	11	1,14%	9	0,74%	9	0,90%	5	0,63%
Abstentions	3312	69,65%	581	73,54%	703	73,08%	777	64,16%	641	63,84%	610	77,41%
Les candidats	Voix	% Exprimés	1. Mairie		2. Mairie		3. Longs Vallons		4. Longs Vallons		5. Jean Moulin	
Pascal LE MANACH LEXG	30	2,16%	5	2,49%	8	3,27%	5	1,19%	3	0,85%	9	5,23%
Laurent BONNATERRE LUC	184	13,22%	25	12,44%	32	13,06%	53	12,62%	45	12,71%	29	16,86%
Stéphanie KERBARH LDIV	14	1,01%	3	1,49%	1	0,41%	5	1,19%	3	0,85%	2	1,16%
Sébastien JUMEL LUG	190	13,65%	30	14,93%	46	18,78%	54	12,86%	43	12,15%	17	9,88%
Mélanie BOULANGER LUGE	394	28,30%	57	28,36%	53	21,63%	121	28,81%	113	31,92%	50	29,07%
Hervé MORIN LUCD	298	21,41%	34	15,92%	45	18,37%	84	20,00%	102	28,81%	33	19,19%
Nicolas BAY LRN	282	20,26%	47	23,38%	60	24,49%	98	23,33%	45	12,71%	32	18,60%

Résultats 2ème tour NDB			Régionales par bureau									
	Votes	% inscrits	1. Mairie		2. Mairie		3. Longs Vallons		4. Longs Vallons		5. Jean Moulin	
Inscrits	4755		790		962		1211		1 004		788	
Votants	1403	29,51%	199	25,19%	275	28,59%	408	33,69%	356	35,60,00%	165	20,94%
Exprimés	1369	28,79%	195	24,68%	270	28,07%	399	32,95%	342	34,06%	163	20,69%
Nuls	11	0,23%	2	0,25%	1	0,10%	2	0,17%	6	0,60%	0	0,00%
Blancs	23	0,48%	2	0,25%	4	0,42%	7	0,58%	8	0,80%	2	0,25%
Abstentions	3352	70,49%	591	74,81%	687	71,41%	803	66,31%	648	64,54%	623	79,06%
Les candidats	Voix	% Exprimés	1. Mairie		2. Mairie		3. Longs Vallons		4. Longs Vallons		5. Jean Moulin	
Laurent BONNATERRE LUC	160	11,69%	19	9,74%	28	10,37%	47	11,78%	43	12,57%	23	14,11%
Mélanie BOULANGER LUGE	548	40,03%	85	43,59%	102	37,78%	165	41,35%	130	38,01%	66	40,49%
Hervé MORIN LUCD	419	30,61%	47	24,10%	78	28,89%	109	27,32%	133	38,89%	52	31,90%
Nicolas BAY LRN	242	17,68%	44	22,56%	62	22,96%	78	19,55%	36	10,53%	22	13,50%





RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2021 À NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

Résultats 1er tour NDB			Départementales par bureau									
	Votes	% inscrits	1. Mairie		2. Mairie		3. Longs Vallons		4. Longs Vallons		5. Jean Moulin	
Inscrits	4 755		790		962		1211		1 004		788	
Votants	1435	30,18%	209	26,46%	257	26,72%	428	35,34%	363	36,16%	178	22,59%
Exprimés	1377	28,90%	200	20,08%	242	25,10%	408	33,09%	347	34,50%	174	22,08%
Nuls	17	0,36%	2	0,25%	6	0,62%	6	0,50%	3	0,30%	0	0,00%
Blancs	41	0,86%	1	0,13%	9	0,94%	14	1,16%	13	1,29%	4	0,51%
Abstentions	3320	69,82%	581	73,54%	705	73,28%	783	64,66%	641	63,84%	610	77,41%
Les candidats	Voix	% Exprimés	1. Mairie		2. Mairie		3. Longs Vallons		4. Longs Vallons		5. Jean Moulin	
Fiorela BERSOULT Sébastien GALLOT BC-UG	172	12,49%	30	14,56%	40	16,53%	44	10,78%	38	10,95%	20	11,49%
Juie BROHEE Christopher GENET BC-RN	291	21,13%	56	27,18%	56	23,14%	99	24,26%	51	14,70%	29	16,67%
Guillaume COUTEY Agnès LARGILLET BC-SOC	611	44,37%	88	42,72%	103	42,56%	168	41,18%	161	46,40%	91	52,30%
Béatrice FERCOQ Alain TERNISEN BC-DVC	303	22,00%	32	15,53%	43	17,77%	97	23,77%	97	27,95%	34	19,54%

Résultats 2ème tour NDB			Départementales par bureau									
	Votes	% inscrits	1. Mairie		2. Mairie		3. Longs Vallons		4. Longs Vallons		5. Jean Moulin	
Inscrits	4 755		790		962		1211		1 004		788	
Votants	1403	29,51%	200	25,32%	275	28,59%	408	33,69%	356	35,46%	164	20,81%
Exprimés	1312	27,59%	190	24,05%	265	27,55%	376	31,05%	323	32,17%	158	20,05%
Nuls	23	0,48%	9	1,14%	5	0,52%	2	0,17%	7	0,70%	0	0,00%
Blancs	68	1,43%	1	0,13%	5	0,52%	30	2,48%	26	2,59%	6	0,76%
Abstentions	3352	70,49%	590	74,68%	687	71,41%	803	66,31%	648	64,54%	624	79,19%
Les candidate	Voix	% Exprimés	1. Mairie		2. Mairie		3. Longs Vallons		4. Longs Vallons		5. Jean Moulin	
Juie BROHEE Christopher GENET BC-RN	335	25,53%	51	26,84%	79	29,81%	103	27,39%	72	22,29%	30	18,95%
Guillaume COUTEY Agnès LARGILLET BC-SOC	977	74,47%	139	73,16%	186	70,19%	273	72,61%	251	77,71%	128	81,01%



**Guillaume
COUTEY**

**Agnès
LARGILLET**

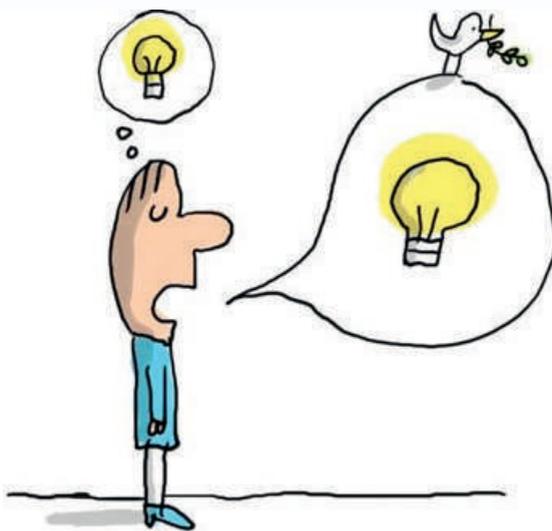
Règlement

Les élus de la Majorité se sont prononcés en faveur de la création d'une nouvelle tribune ouverte à l'expression d'un(e) Bondevillais(e) dans chaque parution d'un nouveau Papillon, en plus de l'expression des groupes politiques de la Majorité et de l'Opposition. Madame le Maire, directrice de publication et ses adjoints choisiront le texte retenu en fonction de l'actualité et de son intérêt.

Nous espérons ainsi lutter contre l'abstention et inciter les citoyens à reprendre goût à l'intérêt collectif, au sens commun. Toutefois, le règlement relatif à cette libre expression devra bien entendu respecter les codes déontologiques marquant les limites à ne pas franchir en matière d'expression publique dans un support de communication d'une collectivité. Ceci induit que ces publications ne doivent pas revêtir un caractère injurieux et diffamatoire ou véhiculer des propos susceptibles de porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité morale d'autres personnes.

Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est considéré comme une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation pourra donc être punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours. Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait, pourra être considéré comme une injure.

Madame le Maire étant de fait directrice de la publication autorisera ou non une tribune si elle ne remplit pas ces conditions.



LIBRE PROPOS



LA TRIBUNE DU MOIS



Par deux fois, les Bondevillais ont été appelés à passer devant les urnes, pour les élections municipales.

Les résultats du premier scrutin de mars 2020 ont fait l'objet d'une annulation qui a fait suite à la contestation de la liste d'opposition « *Osez le renouveau* », et après que le Tribunal Administratif ait retenu la présence des logos des associations bondevillaises sur un document de campagne. Une décision annulée puis, contre toute attente, entérinée par le Conseil d'Etat. À noter que cette décision fait dorénavant jurisprudence à l'échelon national.

Dont acte ! Nous avons été appelés à recommencer cette élection, avec la même liste d'un côté face à une autre très largement remaniée suite au départ précipité de son chef de file, ce qui fait état d'un manque d'homogénéité idéologique flagrant, pour le premier scrutin, comme pour le second.

Ce « 2^e tour électoral » est venu en préambule des futures élections Régionales et Départementales. Pour chacune de ces trois élections, il est vraiment désastreux, pour ne pas dire lamentable, de comptabiliser une abstention de plus de 66% des électeurs inscrits, ce qui veut dire que nos élus gagnent leurs sièges par défaut puisque le taux de participation est très insuffisant.

Le droit de vote concerne tout citoyen majeur. Il fait l'objet de l'attribution d'une carte d'électeur qui permet, quel que soit le scrutin, de voter en toute liberté de conscience. C'est un devoir civique ! Voter lors des différentes élections qui structurent notre REPUBLIQUE est le seul moyen d'exprimer ses opinions en toute légalité. Si ne pas voter pour cause d'impossibilité grave est excusable, ne pas voter sciemment revient à faire l'abandon de ses opinions. C'est ignorer totalement les candidats et leurs colistiers qui s'attachent à assurer le bon fonctionnement de leur commune, de leur circonscription, de leur Département, de leur Région et, surtout, de notre Pays.

La France, Pays des droits de l'homme et du Citoyen, ne saurait être sans l'élection de son président de la République et de ses principales institutions : le gouvernement, l'Assemblée Nationale, le Sénat et l'ensemble de ses structures administratives, judiciaires, sociales, sanitaires, éducatives, scientifiques, techniques, etc... Toutes ses structures emploient des millions de personnes qui doivent pouvoir nous garantir le Service Public qu'il nous faut défendre.

Même si en France le vote n'est pas obligatoire, est-ce une raison pour s'y soustraire ?
Non, bien sûr ! C'est une question de bon sens, mais voter, c'est accomplir son devoir de citoyen.

Jean-Pierre DUBOC (*ancien conseiller municipal*)

EXPRESSION



.....

GROUPE « OSEZ LE RENOUVEAU »

Chers Bondevillaises et Bondevillais, vous avez été nombreux à soutenir le projet que nous voulions insuffler, nous vous en remercions et nous ferons en sorte de représenter au mieux chacun et chacune d'entre vous. Cela passe d'abord par notre présence dans toutes les commissions de la Mairie. Pendant les 5 ans du mandat, nous chercherons à être force de proposition plus que d'opposition et, accompagnerons tout ce qui sera bénéfique à notre commune et aux Bondevillais. Vous serez régulièrement informés de la réalité municipale.

En premières informations : Comme nous l'avions proposé, les bons cadeaux seront réservés aux commerçants Bondevillais. Nous avons également souhaité la mise en place d'un comité de travail d'anticipation et de proximité sur les dossiers structurants pour notre commune, qu'ils soient par exemple de transports ou d'urbanismes... ce qui nous a été refusé. Nous restons à votre écoute et nous porterons votre voix.

Pour nous contacter : osezlerenouveau@gmail.com



.....

GROUPE « TOUS ENSEMBLE POUR NOTRE-DAME DE BONDEVILLE »

Quand la réalité des uns n'est pas forcément celle des autres. L'équipe de la Majorité reste très circonspecte quant à la manière dont certains conçoivent l'action politique. Les valeurs de la République sont sacrées et nous sommes convaincus que les citoyens attendent de leurs élus, ou de ceux qui aspirent à le devenir, une conduite exemplaire. Celle-ci commence dès l'instant où l'on rejoint un collectif citoyen, une équipe de campagne ou une liste. L'éthique et la morale sont les fondements même de la charte de tout élu local. Le premier geste fort que l'on adresse à ses futurs administrés, c'est de leur montrer que seuls comptent les intérêts de la commune. Pour ce faire, il convient d'affirmer son désir d'assurer sa fonction de maire surtout « *par amour et par passion* ». L'exercice de la vie politique doit être un engagement fort et digne. Un comportement qui fonde la confiance des citoyens dans l'action de leurs représentants.

L'exemplarité est un enjeu important pour préserver une relation de confiance avec les concitoyens. La notion d'engagement doit inviter à une attitude éthique de la part des candidats aux élections municipales et des futurs élus dans l'exercice de leur mandat. Être candidat à une élection implique une double responsabilité :

- celle d'être futur élu, représentant du peuple pour défendre les intérêts de celui-ci.
- celle d'être candidat et de mener une campagne électorale respectant les règles et valeurs de la démocratie.

Tout candidat à une élection se doit de mener une campagne électorale éthique, équitable et légale, gage du bon fonctionnement du système démocratique représentatif. A charge pour lui d'avoir une communication respectueuse des concurrents et concentrée sur des débats de fond, en ne réalisant pas de propagande diffamatoire ou d'attaques personnelles, et en privilégiant le fond : le programme, les projets, les positions, les valeurs, l'expérience... .

Il est aussi du devoir de tout candidat de s'assurer que ceux qui œuvrent pour sa campagne respectent cette ligne de conduite. Ce faisant, il démontre sa capacité à prendre en charge les fonctions visées. Afin de permettre un choix éclairé par les électeurs, la démagogie, la manipulation dans la communication, le contournement des règles électorales, les rumeurs malveillantes sont autant de pratiques qui nuisent au bon fonctionnement de la démocratie et qui favorisent l'abstention. Il appartient à chaque candidat de s'y opposer.

ACTION SOCIALE



UNE SORTIE SOUS LE SOLEIL POUR NOS SENIORS

Le 22 juillet dernier, Les locataires de la Résidence Autonomie du Parc, privés depuis plusieurs mois de festivités et de sorties, ont bénéficié d'une sortie culinaire offerte par Madame le Maire et le CCAS de Notre-Dame de Bondeville.

Pass-sanitaire en poche, nous sommes partis à Hugleville-en-Caux, dans l'univers « Ranch » de Varet Traiteur, pour partager un bon moment, autour d'un bon repas, accompagnés d'un magnifique soleil. Nous avons, à cette occasion, inauguré le nouveau bus de la ville. Toutes les personnes étaient ravies de leur journée.



ACTION SOCIALE



DISPONIBILITÉ À LA RPA

Implantée au cœur du centre-ville et en bordure du parc, la résidence autonomie surplombe le Cailly. Proche des commerces et à 100 mètres du terminus du Téor, cette résidence est idéalement située. Nous proposons à la location des appartements de type 1 d'environ 34 mètres² à 401.50 €/ mois et des types 2 (réservés aux couples) d'environ 49 mètres² à 504.50 €/ mois.

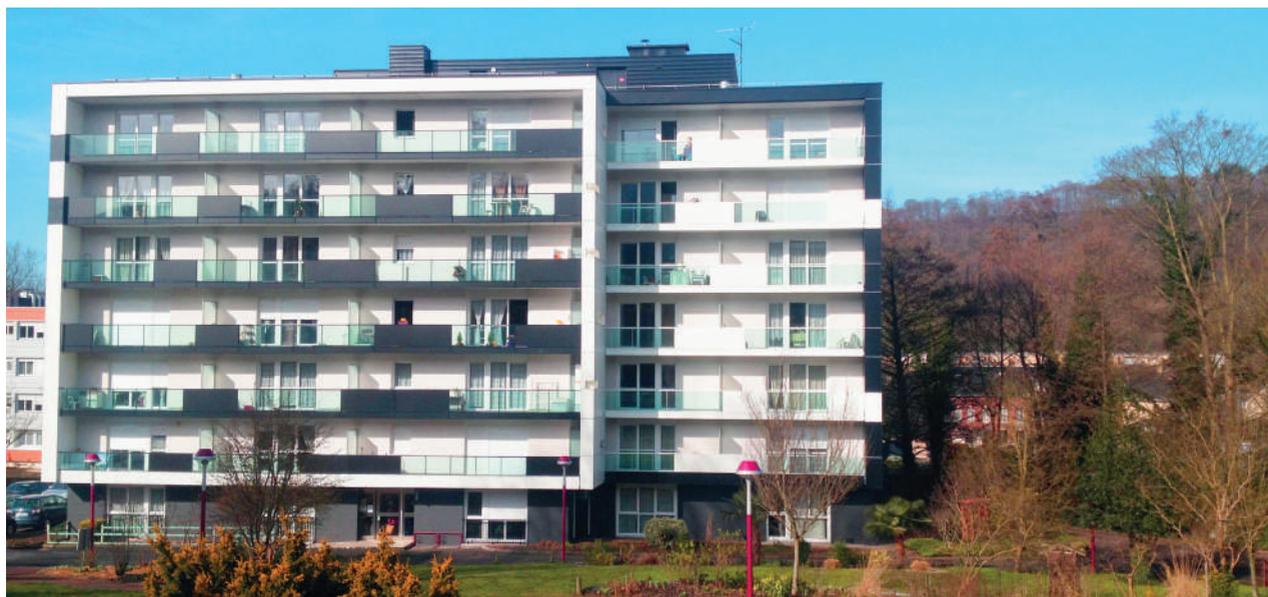
En plus d'être entourée de verdure, la résidence met à disposition de ses occupants un grand salon dans lequel ils ont la possibilité de lire, se détendre, se rencontrer, échanger, regarder la télévision et participer aux nombreuses animations proposées par un animateur plusieurs après-midis de la semaine.

La résidence du parc offre aussi un service de gardiennage jour et nuit ainsi qu'une téléassistance (7j/7 et 24h/24) via le groupe *Présence Verte*. D'autres services sont également mis à disposition des résidents : une laverie, un accès internet gratuit dans la salle commune...

Vous avez 60 ans ou plus ? vous avez besoin de sérénité et de confort ? Ne cherchez plus ! Vous pouvez peut-être prétendre à un logement au sein de notre bel établissement. Pour cela, il vous suffit de remplir une demande de logement délivrée par le CCAS et avoir été reconnu suffisamment autonome selon les critères relatifs à la grille d'autonomie fournie par le CCAS. Elle est à remplir par votre médecin traitant.

Intéressés ? N'hésitez plus et contactez dès à présent le CCAS de Notre-Dame de Bondeville qui répondra à toutes vos questions :

par téléphone : 02 35 76 40 40 ou par mail : accueil.ccas@ville-nd-bondeville.fr



ACTION SOCIALE



QUAND L'ÉTÉ ET L'HIVER SONT LÀ



À Notre-Dame de Bondeville, c'est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui est chargé d'identifier et d'inciter les personnes vulnérables à se faire recenser auprès de son service.

Vous connaissez ou êtes vous-même une personne isolée ? Vous avez + de 65 ans ? Vous êtes reconnue personne adulte handicapée ? Ou encore vous avez + de 60 ans et êtes reconnu inapte au travail ?

N'hésitez plus et venez-vous inscrire. Pour se faire, des formulaires d'inscription ont été déposés dans les pharmacies, chez les professionnels de santé, à la Mairie, chez quelques commerçants (*coiffeurs, épiceries, ...*), à la poste ... Le fichier d'inscription est également disponible sur le site de la ville.

Comment ça fonctionne ? C'est simple, en cas de déclenchement du plan canicule ou de grand froid, l'équipe du CCAS prendra contact avec chaque personne inscrite sur son registre, pour faire le point sur les conditions de vie et sur les besoins d'aide, de soutien, de visite ou de secours.

Nous comptons sur vous et sur votre mobilisation afin d'apporter une vigilance particulière aux personnes qui vous entourent.



NOUVELLE ORGANISATION LE CCAS VOUS REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS



Depuis le mois de mars dernier, le CCAS a vu son fonctionnement réorganisé. En effet, l'accueil de la Mairie et du CCAS ont récemment fusionné pour devenir un point d'accueil commun situé en Mairie. Vous souhaitez nous rencontrer ou avez besoin d'être orienté ou renseigné, l'équipe du CCAS se tient à votre disposition et peut vous recevoir sur rendez-vous, dans nos bureaux situés au 2A rue de la Fontaine. Pour ce faire, il vous suffit d'appeler le 02 32 82 35 00 ou de nous écrire à l'adresse mail suivante : accueil.ccas@ville-nd-bondeville.fr



IL EST DE RETOUR ! LE CHECK'LOISIRS

Devant le succès rencontré l'an dernier par le dispositif CHECK'LOISIRS, celui-ci reprend du service pour le bénéfice des jeunes Bondevillais de 3 à 16 ans souhaitant pratiquer une activité de loisirs (*sportive ou culturelle*) sur l'année scolaire 2021/2022.

En échange d'une aide d'un montant maximum de 150 € (*selon conditions*), l'enfant ou le jeune a pour seule contrepartie d'adopter un bon comportement à l'école, au collège ou au lycée.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut :

- Être Bondevillais ;
- Avoir entre 3 et 16 ans ;
- Avoir un quotient familial inférieur à 700 €

Comment bénéficier de cette aide ?

Il faut contacter le CCAS entre le 2 et le 10 septembre 2021 inclus

Inscription sur rendez-vous à partir du 30 août 2021 avec les documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Attestation CAF du mois en cours lors de l'inscription ;
- Photo d'identité de l'enfant ;
- Devis et relevé d'identité bancaire d'un parent.



POUR TOUTE QUESTION, QUI CONTACTER ?

Le CCAS à l'adresse suivante :

2A rue de la Fontaine
76960 Notre-Dame de Bondeville

📞 02 35 76 40 39

✉ accueil.ccas@ville-nd-bondeville.fr

LE C.C.A.S DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE VOUS PROPOSE

CHECK'LOISIRS

TU VEUX FAIRE DU SPORT, UNE ACTIVITÉ, DE LA MUSIQUE ?

TU AS ENTRE 3 ET 16 ANS ?

TU HABITES NOTRE-DAME DE BONDEVILLE ?



150€
(SELON CONDITIONS)

**AIDE
PAR ENFANT**

100€

POUR LA LICENCE, L'INSCRIPTION OU L'ADHÉSION

50€

POUR L'ÉQUIPEMENT, LA LOCATION
OU L'ACHAT DE MATÉRIEL

2021/2022

INSCRIPTIONS DU 2 AU 10 SEPTEMBRE 2021

35 PLACES DISPONIBLES (INSCRIPTIONS PAR ORDRE D'ARRIVÉES)

DOCS À FOURNIR :

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS
- ATTESTATION CAF DU MOIS EN COURS
- DEVIS LICENCE, INSCRIPTION OU ADHÉSION
- DEVIS ÉQUIPEMENT, LOCATION OU ACHAT MATÉRIEL
- PHOTO D'IDENTITÉ DE L'ENFANT BÉNÉFICIAIRE
- RIB DES CRÉANCIERS

📍 CCAS - 2A RUE DE LA FONTAINE - 76960 NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

☎ 02 35 76 40 39 📧 ACCUEIL.CCAS@VILLE-ND-BONDEVILLE.FR



DISPOSITIF D'AIDE BAFA



Cette année, le dispositif d'aide au BAFA, mis en place par le Point Info Jeunes, a déjà permis de financer à hauteur de 300 € la formation pour 3 jeunes bondevillais. Ils ont obtenu leur BAFA haut la main.

Pour cette année 2021, le Point Info Jeunes s'engage à financer en partie **le BAFA pour 5 autres jeunes**, un bon coup de pouce pour l'insertion professionnelle.

Informations au 06 76 32 00 47 ou graziello.bilongo@ville-nd-bondeville.fr



BAFA

Devenez animateurs



EURO 2020

LES GAGNANTS DU CONCOURS

À l'occasion de l'euro 2020 de Football, les enfants des différentes écoles de la commune avaient la possibilité de participer au grand jeu concours. Ainsi, une fille et un garçon de chaque école ont eu la chance de gagner le ballon de la compétition.

Voici les enfants qui ont été sélectionnés et prêts à aller sur le terrain :



Jean Moulin Élémentaire :
Iaya BOUHMAR
Lucas GIRARD



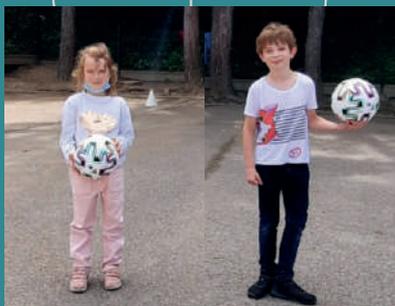
André Marie Élémentaire :
Simon PERRAULT
Mélina PANIER



Louis Duteurtre :
Juliette LEDRAIT
Yanni SELLAH



Jean Moulin Maternelle :
Largo MORIN
Kahina DUBOSC



André Marie Élémentaire :
Jeanne BONVOISIN
Enzo SAINT-MARTIN



RETOUR SUR LES VACANCES DES BONDEVILLAIS AU CENTRE DE LOISIRS

En raison des mesures sanitaires en vigueur et de l'allègement du déconfinement, l'axe principal du projet pédagogique du centre de loisirs est basé sur les activités de plein-air.

Les plus petits ont ainsi pu s'évader lors de la visite du zoo de Clères et de la « Ferme pédagogique Saint Aignan ».

Les enfants des autres groupes ont également pu grimper dans les arbres au parc accrobranches de Saint-Martin de Boscherville ou celui du parc sigma de la Maine. Ils ont pu découvrir ou redécouvrir le parc Tolysland ou celui du Bocasse, ou encore se rendre en bord de mer et profiter de la piscine d'eau salée de Dieppe...

Outre les sorties précitées, le programme fut riche en activités artistiques ou manuelles, en grands jeux, en animations découvertes comme « le judo tour » ou le projet « c'est mon patrimoine » au musée de la corderie Vallois ou encore avec le Syndicat des bassins versants Cailly-Austreberte-Robec sur « la vie des milieux aquatiques ».

Pour les enfants qui voulaient prolonger l'aventure, des séjours en camping ont eu lieu chaque semaine à la base de loisirs de Jumièges-Le Mesnil. Au programme : baignade, barbecue et son fameux repas trappeur, dégustation de bananes au chocolat et ses *Chamallows*. Concernant les activités sur place, les enfants ont pu s'initier au foot-golf, au tir à l'arc, à l'escalade, à la tyrolienne au-dessus du lac... Leur séjour s'est terminé en beauté avec Planèt'Aventure (*Structure gonflables géantes, mini-golf, trampoline, kart à pédales...*).



JEUNESSE





RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

VACANCES SCOLAIRES ANNÉE 2021/2022

Toussaint : du samedi 23 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021 au matin

Noël : du samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022 au matin

Hiver : du samedi 5 février 2022 au lundi 21 février 2022 au matin

Printemps : du samedi 9 avril 2022 au lundi 25 avril 2022 au matin

Pont de l'Ascension : du jeudi 26 au dimanche 29 mai 2022

Été : mercredi 6 juillet 2022

TEMPS PÉRISCOLAIRES

Fonctionnement des temps périscolaires du matin (TPM) et du soir (TMS) :

- Le dossier d'inscription « *Temps périscolaires/Accueil de Loisirs* » doit être renseigné impérativement par toutes les familles sans exception. En effet, en cas d'absence ou de retard des parents, ceux-ci devront pouvoir être joints par les agents municipaux qui prendront les enfants en charge à l'accueil périscolaire du soir.
- Un goûter sera prévu par la commune à la sortie de classe. Sinon, il pourra être fourni par les parents.
- En cas de neige les accueils périscolaires pourraient être fermés selon l'alerte donnée par la Préfecture et/ou sur décision du Maire.
- Les accueils périscolaires fonctionnent le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h15 à 18h30.

Tarifs temps périscolaires :

- Il n'y a pas d'augmentation pour l'année 2021/2022, les tarifs restent les mêmes, à savoir 1.30 € la ½ heure selon le Quotient Familial.

RESTAURATION SCOLAIRE

Fonctionnement restauration scolaire :

Les parents devront obligatoirement donner les prévisions d'inscriptions de leur(s) enfant(s) pour la période de leur choix :

- Soit une inscription fixe à l'année ;
- Soit une inscription au planning ;

Quel que soit le mode d'inscription retenu par les familles, la fréquentation au restaurant scolaire est définitive et ne peut donner lieu à remboursement sauf :

- En cas de maladie, d'examen ou de suivi médical de l'enfant, sur présentation d'un certificat médical, et en ayant prévenu le Pôle EJES par mail à EJES@ville-nd-bondeville.fr le jour de l'absence ;
- En cas de grève ou de sortie scolaire, le repas est annulé ;

En cas de changement intervenant au sein de la famille (*travail, changement d'horaires, nourrice...*), il est possible de modifier en cours d'année les jours de fréquentation. Cette demande doit être formulée par mail auprès du Pôle EJES, 8 jours minimum avant la date d'entrée en vigueur. **Aucune demande ne pourra se faire par téléphone.**

Si un enfant n'est pas en classe le matin il ne pourra pas bénéficier du repas du midi. Il ne reviendra à l'école qu'à partir de 13h30.

Tarifs restauration scolaire :

- Les tarifs restent inchangés après la baisse au 1^{er} janvier 2021, à savoir 2 € ou inférieur selon le Quotient Familial. Si un enfant déjeune à la restauration scolaire sans demande préalable le repas est facturé 8.50 €.

Facturation :

- Selon le *Décret n° 2017-509* du 7 avril 2017 modifiant l'article *D1611-1* du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), les communes ne peuvent plus éditer de factures à moins de 15 €. La facturation sera désormais déclenchée automatiquement dès l'atteinte de ce seuil.

INFOS GRÈVES

- À l'annonce d'une grève, les temps périscolaires peuvent être supprimés par manque de personnel (*TPM, Pause méridienne, TPS*).
- Les informations sont données aux parents dès que possible et au plus tard, la veille au soir. En effet, les possibilités sont définies suite à un recensement des personnels grévistes **qui veulent bien nous l'indiquer** (*sur la base du volontariat*). En effet, le code du travail des collectivités territoriales n'impose pas aux travailleurs de se déclarer grévistes.
- Toutefois, les personnels qui accepteraient de se déclarer en amont, le feraient pour le bien des enfants et pour permettre aux familles de s'organiser.
- Les dernières intentions des enseignants grévistes qui se déclareraient à l'inspection Académique nous sont communiquées la veille de la grève à 15h.
- À partir de 25 % d'enseignants grévistes dans une école, la collectivité organiserait un service minimum au centre de loisirs, pour les écoles concernées.
- Dans la mesure où les intentions des grévistes enseignants nous seraient communiquées trop tardivement la veille, il ne nous serait pas possible d'informer les parents plus tôt que la veille au soir.

INFOS

Les enfants de l'école Maternelle Louis Duteurtre et de l'école Primaire Victor Hugo seront accueillis au centre de loisirs, 8 rue Roland Dufils, sur le temps périscolaire du matin et du soir.



SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES



Pour la fin de l'année 2020, malgré les conditions sanitaires de la COVID 19, la ville a proposé aux élèves des classes du CP au CM2 et aux élèves des classes de maternelle un spectacle de fin d'année. Les enfants qui n'ont pu se déplacer jusqu'à la salle André Gide, ont eu la joie de voir les artistes venir jusqu'à eux dans les écoles.

De cette façon, les enfants des écoles élémentaires ont pu rencontrer le conteur Reynald FLORY, et son acolyte, Paulette dans leur spectacle « *Les secrets du Père-Noël* ». Entre histoires, secrets et ventriloquie, les enfants ont eu le plaisir d'écouter, de participer et de rire. De très bons moments de détente et d'évasion.

Les enfants des classes de maternelle ont pu rencontrer le chanteur Rémi, à l'occasion de son spectacle « *Comptines en voyage* ».

Pendant toute la durée de la représentation, ils ont participé, chanté et bougé sur des airs rythmés. De très bons moments de gaieté et d'évasion.





ATELIER CRÉATIFS

Elise et Emmanuelle de la bibliothèque ont eu le plaisir d'animer un atelier créatif le samedi 12 juin où sourires et bonne humeur étaient au rendez-vous. De belles réalisations sont à découvrir sur la page Facebook de la bibliothèque. Merci à toutes les participantes pour cet agréable moment.



JOURNÉE SPÉCIALE CONTE

« ME VOILÀ » ET « MATIAS ET LA MÈRE SOLEIL »

Après de longs mois d'attente, l'équipe de la bibliothèque a pu enfin accueillir Magda Lena AGORSKA pour ses spectacles « *Me voilà* » et « *Matias et la mère soleil* ». C'est devant un public enchanté que Magda Lena a embarqué petits et grands avec ses histoires envoutantes et ses chants entraînants. Un spectacle plein de joie de vivre... à partager.



MUSIQUE



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE RENTÉE SCOLAIRE 2021-2022



Les inscriptions des nouveaux élèves se dérouleront **entre le lundi 6 et vendredi 10 septembre de 16h à 19h** à l'École Municipale de Musique.

Des portes ouvertes seront organisées **du 6 et le 9 septembre 2021**, uniquement sur rendez-vous par téléphone au 02 35 81 29 85.

Votre enfant pourra, s'il le souhaite, rencontrer les professeurs de l'École Municipale de Musique pour découvrir et essayer différents instruments. N'hésitez pas à vous renseigner lors des permanences d'accueil du public qui reprendront **à partir du lundi 16 août 2021**.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Pour une inscription dans un cours instrumental, la priorité est accordée aux enfants ou aux adultes domiciliés sur la commune.
- Les personnes extérieures à la commune pourront se pré-inscrire par téléphone et seront recontactées à l'issue de la période des nouvelles inscriptions sous réserve de places disponibles.
- Les inscriptions dans les pratiques collectives (*orchestres, chorales, ateliers instrumentaux,*) sont accessibles à toutes et tous sans condition de domiciliation.

Documents à fournir lors des pré-inscriptions et inscriptions :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois sera demandé aux bondevillais qui bénéficieront du tarif de la ville ;
- Une attestation d'assurance en cas de location instrumentale accordée pour l'année scolaire.

Horaires de permanences du secrétariat :

- 🕒 Du lundi au jeudi : 13h30-18h
- 🕒 Mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-18h

Contacts :

- 📞 Téléphone : 02 35 81 29 85 (*avec répondeur*)
- ✉ Mail : ecole-de-musique@ville-nd-bondeville.fr

Tarifs des cotisations pour l'année scolaire 2021-2022 (possibilité de régler en une ou trois fois) :

Le montant de la cotisation inclut le cours instrumental, le cours de formation musicale et la pratique collective.

- Un élève bondevillais : 174 €/an
 - Deux élèves de la même famille : 294 €/an
 - Trois élèves d'une même famille : 414 €/an
 - Tarif double pour les hors communes
-
- Location instrumentale selon les disponibilités du parc instrumental de la ville : 117 €/an
 - Pratique collective seule : 51 €/an pour les bondevillais et 72 €/an pour les hors commune

Disciplines enseignées :

Violon, violoncelle, contrebasse, guitare classique, acoustique et électrique, basse électrique, batterie, clarinette, flûte traversière, trompette, saxophone et piano.

Pratiques collectives seules (sans cours instrumental) :

Orchestres à cordes de 1^{er} et 2nd cycles ; chorales enfants, adolescents et adultes ; orchestres à vent de 1^{er} et 2nd cycles ; ateliers de musiques traditionnelles, de musiques actuelles ; ensembles instrumentaux de guitares, de flûtes traversières et de clarinettes.



REPRISE DES COURS : LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021



UNE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE EN MUSIQUE !

C'est une année encore particulière qui s'achève pour l'École Municipale de Musique. Hélas, les conditions sanitaires n'ont pas permis à l'ensemble des élèves de poursuivre leurs cours en présentiel. Malgré cette conjoncture difficile, l'ensemble de l'équipe a su s'adapter et maintenir le lien pédagogique et relationnel, si important avec ses élèves afin d'assurer leur progression musicale.

Les cours instrumentaux et cours de formation musicale ont été dispensés en visio. Des petits concerts virtuels se sont déroulés dans l'année et la dernière étape de déconfinement annoncée par le gouvernement le 29 juin a permis d'organiser en fin d'année scolaire deux concerts (*les 30 juin et 2 juillet*) lors desquels un peu plus d'une centaine d'élèves se sont produits en public.

Nous ne pouvons qu'espérer une rentrée plus favorable, une programmation musicale riche et variée, ce à quoi l'école de musique nous avait habitués depuis toutes ces années passées.



Orchestre d'harmonie du 1^{er} cycle
dirigé par Pierre-Nicolas GRÉMONT



Orchestre à cordes du 2nd cycle
dirigé par Marius ANDREI



L'ensemble de guitares dirigé par Pierre MALON



Les élèves des classes de 2nd cycle de formation musicale
dirigés par Pierre-Nicolas GRÉMONT

Nous remercions tous les élèves ainsi que les professeurs pour leur adaptabilité et leur enthousiasme dans le bon déroulement des cours tout au long de l'année.

EVENEMENT



FOIRE-À-TOUT MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

La commune est heureuse de vous annoncer qu'une foire-à-tout sera organisée à la rentrée : **le dimanche 5 septembre 2021**. Vous avez la possibilité de vous inscrire.

Notre-Dame de Bondeville

FOIRE À TOUT

Dimanche 5 septembre 2021
De 6h30 à 18h

Inscriptions les 25 et 27 août 2021 en Mairie

Tarifs pour 2 mètres : 5€ - Particuliers
3€ - Associations
7,50€ - Commerçants Hors-commune

Aucun remboursement possible

Règlement : par chèque ou par carte

→ Merci de vous munir : - d'une pièce d'identité lors de votre inscription
- de la liste sommaire des articles à vendre

PASS SANITAIRE EXIGÉ À PARTIR DE 18 ANS
ou
Test PCR ou antigénique de moins de 48h
Pass vaccinal complet

Aucun véhicule autorisé derrière les stands

Possibilité de se restaurer sur place

RENSEIGNEMENTS AU 02 32 82 35 00
WWW.VILLE-ND-BONDEVILLE.FR

Inscriptions :

- Mercredi 25 août 2021
- Vendredi 27 août 2021

Mairie
Place Victor Schoelcher
76960 Notre-Dame de Bondeville

Tarifs (2 mètres)* :

- 5 € pour les particuliers
- 3 € pour les associations
- 7,50 € pour les commerçants hors-commune

* Non remboursable

Règlement :

- Par carte bancaire
- Par chèque

Merci de vous munir :

- d'une pièce d'identité
- de la liste sommaire des articles à vendre

Renseignements au 02 32 82 35 00



À NE PAS



CONCERT COLLECTIF MÉTISSÉ

VENDREDI 27 AOÛT 2021

COMPLEXE SPORTIF MARCEL SAUVAGE

À partir de 17h, venez profiter des nombreuses animations : DJ, restauration, manèges, jeux, etc.

À partir de 21h30, venez chanter et danser le célèbre groupe Collectif Métissé. Le soleil et la bonne humeur seront là. Nous vous y attendons nombreux !

Entrée gratuite - Renseignements au 02 32 82 35 00

VILLAGE FESTIF ET ASSOCIATIF

SAMEDI 28 AOÛT 2021 - DE 11h À 18h

COMPLEXE SPORTIF MARCEL SAUVAGE

Entrée gratuite

Renseignements au 02 32 82 35 36



Le village festif et associatif est de retour avec encore plus d'animations et de jeux pour tous les âges ! Les associations de la ville seront aussi présentes pour des démonstrations et des inscriptions. Vous avez également la possibilité de manger sur place (sandwich, crêpes, gaufres, glaces, etc).



SALON DU LIVRE ET DU JEU DE SOCIÉTÉ

SAMEDI 28 AOÛT 2021

DE 9h À 18h

GYMNASE - COMPLEXE MARCEL SAUVAGE

Entrée gratuite

Renseignements au 02 32 82 35 00

Au programme : lecture, rencontres avec les auteurs, dédicaces. Découvrez et amusez-vous sur des jeux de société avec l'association « Les fous du jeu ».



FEUX D'ARTIFICE

MARDI 31 AOÛT 2021 - 23h

COMPLEXE SPORTIF MARCEL SAUVAGE

FOIRE-À-TOUT

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2021 - DE 6h30 À 18h

Inscriptions les 25 et 27 août 2021
Renseignements au 02 32 82 35 00



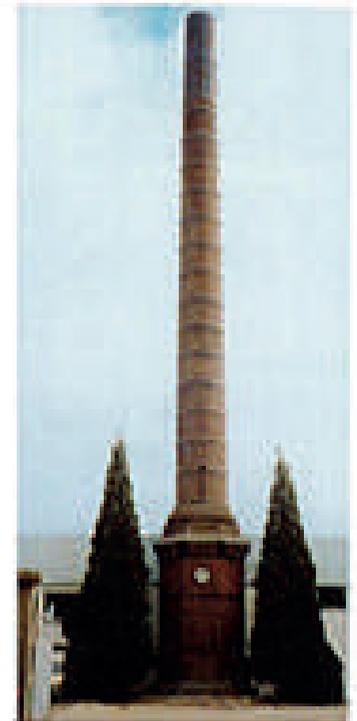
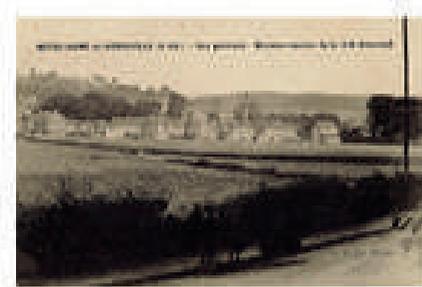
RANDONNÉE HISTORIQUE

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021- DE 14h15 À 17h

Entrée gratuite

Réservation au 02 35 81 29 85

La randonnée débutera le long du Cailly, près de la bibliothèque municipale de Notre-Dame de Bondeville. Un parcours pédestre vous fera découvrir l'histoire de la commune, son patrimoine religieux et industriel (*ancien manoir Gresland, cheminée Gresland, cité ouvrière, Ars Sonora, monument aux morts...*). Cette balade sera aussi rythmée par des histoires en lien avec le patrimoine de la ville et se clôturera par une note musicale.



SOIRÉE JEU

.....
VENDREDI 2 OCTOBRE 2021
DE 19h À 22h30
.....

SALLE JULES FERRY

.....
Soirée gratuite conviviale à partager en famille ou entre amis.

Avec l'association « Les fous du jeu »
Réservation au 02 32 82 51 60



LADISLAVA SPECTACLE MUSIQUE TSIGANE

.....
VENDREDI 8 OCTOBRE 2021
À 19h30
.....

Pour adultes et enfants à partir de 10 ans
8 euros : 1 place achetée, 1 place offerte
Sur inscription au 02 32 82 51 60



31^e SALON DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

.....
DU 13 AU 21 NOVEMBRE 2021
.....

SALLE JULES FERRY EN MAIRIE

.....
Exposition sur la thématique de Don Quichotte. Nombreux sont les artistes peintres ou sculpteurs qui ont abordé cette thématique et nombreux seront les artistes que vous pourrez découvrir ou redécouvrir.

Ouvert au public du lundi au samedi de 14h à 17h, le dimanche de 15h à 18h.



FOIRE AUX LIVRES

.....
VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021
DE 15h À 19h

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021
DE 10h À 18h
.....

SALLE DU 1000 CLUB

.....
Vente de livres et de CD
Renseignements au 02 32 82 51 60

LES ANIMATIONS RÉGULIÈRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

MARMOTHÈQUE

De 0 à 3 ans
10h



- Vendredi 8 octobre 2021
- Vendredi 5 novembre 2021
- Vendredi 3 décembre 2021

ATELIER JEU

De 9 à 12 ans
14h - 15h30



- Samedi 25 septembre 2021

ATELIER CRÉATIF

Adultes
10h - 12h30



- Samedi 25 septembre 2021
- Samedi 16 octobre 2021 (*cuisine*)

LIVRES AU MENU

Adultes
10h30 - 12h30



- Samedi 13 juin 2021

ENFANTS CONTEURS

Du CE2 à la 5^e
14h - 16h30

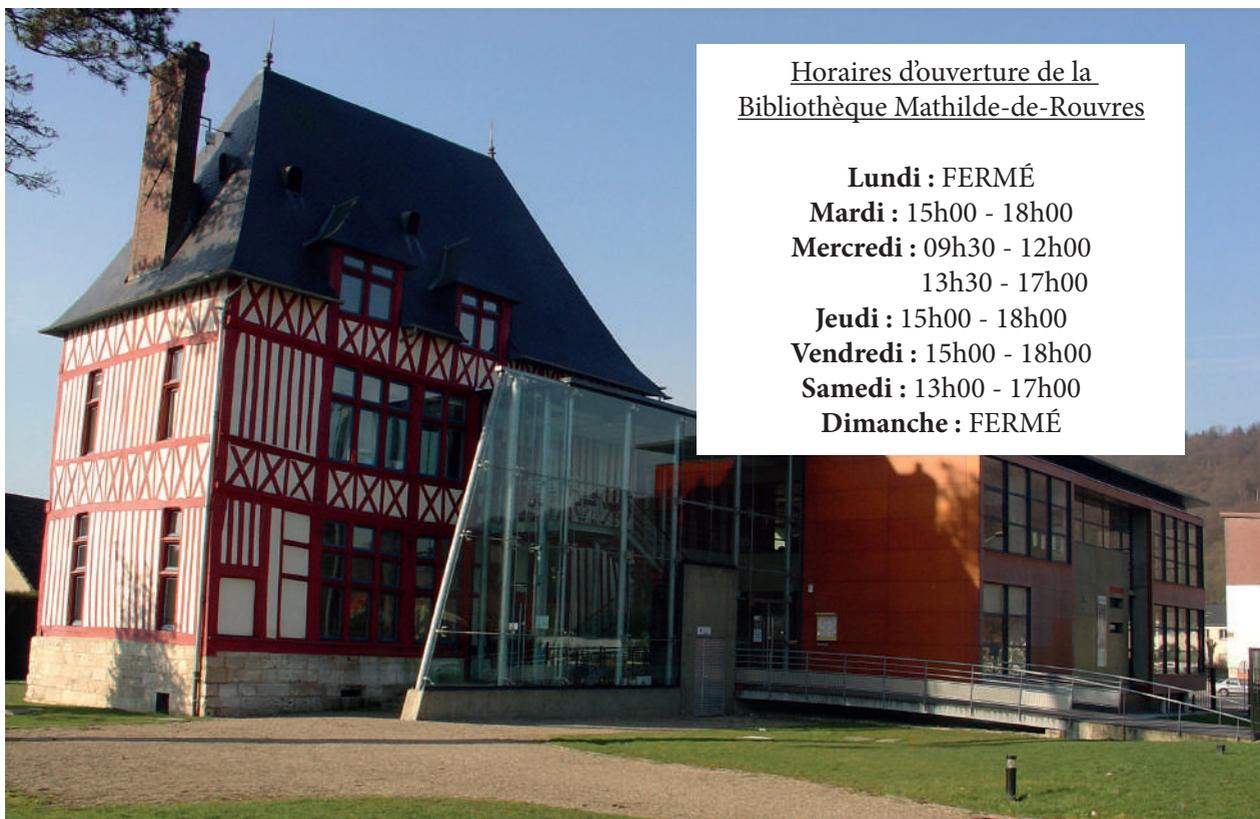


- Auditions du mardi 8 au samedi 11 septembre aux heures d'ouverture au public
- Samedi 2 octobre 2021
- Samedi 13 novembre 2021
- Samedi 4 décembre 2021

TABLIER À HISTOIRE



- Vendredi 15 octobre 2021
- Vendredi 19 novembre 2021
- Vendredi 17 décembre 2021



Horaires d'ouverture de la Bibliothèque Mathilde-de-Rouvres

Lundi : FERMÉ

Mardi : 15h00 - 18h00

**Mercredi : 09h30 - 12h00
13h30 - 17h00**

Jeudi : 15h00 - 18h00

Vendredi : 15h00 - 18h00

Samedi : 13h00 - 17h00

Dimanche : FERMÉ



FEU D'ARTIFICE

NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

MARDI 31 AOÛT 2021 - 23H00

ENTRÉE GRATUITE



PASS SANITAIRE EXIGÉ À PARTIR DE 18 ANS

ou Test PCR ou antigénique de moins de 48h
Pass vaccinal complet